



Villiers-sur-Marne

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 avril 2015

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35
Le Conseil Municipal de la Commune de VILLIERS SUR MARNE
Légalement convoqué le 2 avril 2015 par
Monsieur Jacques Alain BENISTI, Député-Maire, A la salle « GEORGES BRASSENS »

Etaient présents :

Jacques Alain **BENISTI** (*Député-Maire*), Michel **OUDINET**, Catherine **CHETARD**, Jean Philippe **BEGAT**, Monique **FACCHINI**, Stéphane **TRAINEAU**, Florence **FERRA-WILMIN**, Fernand **FERRER**, Danièle **LASMEZAS**, Jean Claude **CRETTE**, Michel **CLERGEOT** (*Adjoints au Maire*), Christiane **MARTI**, Daouda **DIAKITE**, Carole **COMBAL**, Nassim **BOUKARAOUN**, Dorine **FUMEE-GIPON**, Evelyne **DORIZON**, Karim **TROUQUET**, Claudia **MARSIGLIO**, Pierre **NICOLAS**, Maud **PETIT**, Ségolène **DUPREZ**, Joaquim **CARDOSO**, Frédéric **MASSOT**, Piraveena **KANDASAMY**, Pascale **DELHAYE** (*à partir de son arrivée à la délibération n° 2015-04-03*), Gilles **PARMENTIER**, Jérôme **AUVRAY**, Irène **VAZ** (*conseillers municipaux*)

Absent(s) ayant donné un pouvoir : (4)

Emmanuel PHILIPPS	a donné pouvoir à	M.BENISTI
Danièle REIMAN	a donné pouvoir à	M.OUDINET
José Luis NETO	a donné pouvoir à	M.MASSOT
A. TAMEGNON-HAZOUME	a donné pouvoir à	P. KANDASAMY

Absent(s) n'ayant pas donné de pouvoir : (3)

Camille **MORRA**
Simone **ABRAHAM-THISSE**
Pascale **DELHAYE** (*jusqu'à son arrivée à la délibération n° 2015-04-03*)

Secrétaire de séance :

Monsieur **BOUKARAOUN** Nassim est désigné secrétaire de séance.

Le QUORUM est atteint et la séance est ouverte à 20 heures00.

APPROBATION du procès-verbal
de la séance du conseil municipal du **19 mars 2015**

VOTE

Pour : 26
Contre : 6
Abs. : 0

Le Conseil municipal, à **LA MAJORITE** de ses membres présents, a approuvé le procès-verbal du **19 mars 2015**.

Ont voté contre : Madame **KANDASAMY** (plus pouvoir de Monsieur **TAMEGNON-HAZOUME**), Monsieur **MASSOT** (plus pouvoir de Monsieur **NETO**), Monsieur **AUVRAY**, Monsieur **PARMENTIER**



DELIBERATIONS

Délibération N°: 2015.04.01 – Approbation du compte de gestion et du compte administratif pour l'exercice 2014 – Budget ville – Budgets annexes Assainissement, Cinéma, Navette.

Rapporteur : M. OUDINET

VOTE

Pour : 25
Contre : 6
Abs. : 0

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à **LA MAJORITE** des membres présents, et que Monsieur le Député- Maire **se soit retiré de la salle***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121.31, L 2341-1 à 2343-2,

Vu la délibération n° 2014.04.22 du 27 avril 2014 approuvant les budgets primitifs de l'exercice 2014 de la ville, du cinéma, de l'assainissement et de la navette,

Vu l'ensemble des délibérations portant décisions modificatives relatives à cet exercice,

Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2014 à reporter sur l'exercice 2015,

Après avis de la Commission des Finances en date du 2 avril 2015,

ARTICLE 1 : **ADOpte** le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur Percepteur pour le budget principal de la ville, dont les écritures sont conformes à celles du même budget pour l'exercice concerné.

ARTICLE 2 – **ADOpte** le Compte Administratif 2014 du budget principal arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	CUMUL
	T	T	
RECETTES			
Prévu	38 262 823,00	48 682 600,00	86 945 423,00
Réalisé	25 848 986,88	58 568 896,56	84 417 883,44
y compris rattachements à l'exercice			
Restes à réaliser	1 100 589,36		1 100 589,36
DEPENSES			
Prévu	38 262 823,00	48 682 600,00	86 945 423,00
Réalisé	22 716 074,60	56 785 793,93	79 501 868,53
y compris rattachements à l'exercice			
Restes à réaliser			
RESULTAT			
<i>Résultat reporté (n-1)</i>			
Excédent		451 906,52	451 906,52
Déficit	2 951 987,71		2 951 987,71
<i>Résultat de l'exercice</i>			
Excédent	3 132 912,28	1 783 102,63	4 916 014,91
Déficit			
<i>Restes à réaliser</i>			
Excédent			
Déficit	1 100 589,36		1 100 589,36
RESULTAT DE CLOTURE			
Excédent		2 235 009,15	2 235 009,15
Déficit	919 664,79		919 664,79
			1 315 344,36

ARTICLE 3 : ADOPTE le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur Percepteur pour le budget annexe d'assainissement, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du même budget pour l'exercice concerné.

ARTICLE 4 : ADOPTE le Compte Administratif 2014 du budget annexe d'assainissement arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	CUMUL
RECETTES			
Prévu	732 400,00	694 000,00	1 426 400,00
Réalisé	405 780,30	476 607,89	882 388,19
y compris rattachements à l'exercice			
Restes à réaliser			
DEPENSES			
Prévu	732 400,00	694 000,00	1 426 400,00
Réalisé	288 567,31	525 381,68	813 948,99
y compris rattachements à l'exercice			
Restes à réaliser	127 718,56		127 718,56
RESULTAT			
<i>Résultat reporté (n-1)</i>			
Excédent	205 327,54	237 142,86	442 470,40
Déficit			
<i>Résultat de l'exercice</i>			
Excédent	117 212,99		117 212,99
Déficit		48 773,79	48 773,79
<i>Restes à réaliser</i>			
Excédent			
Déficit	127 718,56		127 718,56
RESULTAT DE CLOTURE			
Excédent	194 821,97	188 369,07	383 191,04
Déficit			

ARTICLE 5 : ADOPTE le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur Percepteur pour le budget annexe du cinéma « Le Casino », dont les écritures sont conformes à celles du même budget pour l'exercice concerné.

ARTICLE 6 : ADOPTE le Compte Administratif 2014 du budget annexe du cinéma « Le Casino » arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	CUMUL
RECETTES			
Prévu	48 030,00	484 000,00	532 030,00
Réalisé	28 732,60	112 400,29	141 132,89
y compris rattachements à l'exercice			
Restes à réaliser			
DEPENSES			
Prévu	48 030,00	484 000,00	532 030,00
Réalisé	0,00	182 157,85	182 157,85
y compris rattachements à l'exercice			
Restes à réaliser			
RESULTAT			
<i>Résultat reporté (n-1)</i>			
Excédent	18 445,84		18 445,84
Déficit		255 365,84	255 365,84
<i>Résultat de l'exercice</i>			
Excédent	28 732,60		28 732,60
Déficit		69 757,56	69 757,56
<i>Restes à réaliser</i>			
Excédent			
Déficit			
RESULTAT DE CLOTURE			
Excédent	47 178,44		47 178,44
Déficit		325 123,40	325 123,40
			- 277 944,96

ARTICLE 7 : ADOPTE le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur Percepteur pour le budget annexe de la Navette, dont les écritures sont conformes à celles du même budget pour l'exercice concerné.

ARTICLE 8 : ADOPTE le Compte Administratif 2014 du budget annexe de la Navette arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	CUMUL
RECETTES			
Prévu	2 000,00	122 000,00	124 000,00
Réalisé	0,00	98 000,00	98 000,00
y compris rattachements à l'exercice			
Restes à réaliser			
DEPENSES			
Prévu	2 000,00	122 000,00	124 000,00
Réalisé	911,26	111 061,21	111 972,47
y compris rattachements à l'exercice			
Restes à réaliser			
RESULTAT			
<i>Résultat reporté (n-1)</i>			
Excédent		23 691,83	23 691,83
Déficit			
<i>Résultat de l'exercice</i>			
Excédent			
Déficit	911,26	13 061,21	13 972,47
<i>Restes à réaliser</i>			
Excédent			
Déficit			
RESULTAT DE CLOTURE			
Excédent		10 630,62	10 630,62
Déficit	911,26		911,26
			9 719,36

Ont voté contre : Monsieur **MASSOT** (plus pouvoir de Monsieur **NETO**), Madame **KANDASAMY** (plus pouvoir de Monsieur **TAMEGNON HAZOUME**) Monsieur **PARMENTIER**, Monsieur **AUVRAY**.



Délibération N°: 2015.04.02 – Affectation du résultat de l'exercice 2014-
Budget Principal et Budgets annexes Assainissement, Cinéma, Navette

Rapporteur : J.A. BENISTI

VOTE

Pour : 26

Contre : 6

Abs. : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à **LA MAJORITE** des membres présents,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311 - 5, et L 2341-1 à 2343-2,

Vu la délibération n° 2014.04.22 du 27 avril 2014 approuvant le budget primitif de l'exercice 2014 de la ville et de ses annexes,

Vu l'ensemble des délibérations portant décisions modificatives depuis l'adoption du budget primitif de la Ville et de ses annexes,

Vu la délibération n° 2015.04.01 du 9 avril 2015 adoptant le compte administratif des budgets ville, assainissement, cinéma et navette,

Vu l'état des restes à réaliser de la section d'investissement au 31/12/2014 à reporter sur l'exercice 2015,

Après avis de la Commission des Finances en date du 2 avril 2015,

ARTICLE 1 : AFFECTE à la section d'investissement du budget ville pour 2015, au compte 1068 « réserves et excédents de fonctionnement capitalisés » du budget de la ville une somme de 1 000 000,00 €.

Le solde d'exécution soit 1 235 009,15 € fait l'objet d'un report en section de fonctionnement.

ARTICLE 2 : REPORTE le solde d'exécution excédentaire soit 322 540,53 € en recette de la section d'investissement du budget assainissement.

ARTICLE 3 : REPORTE le solde d'exécution déficitaire soit 325 123,40 € en dépense de la section d'exploitation du budget cinéma.

ARTICLE 4 : REPORTE le solde d'exécution excédentaire soit 10 630,62 € en recette de la section d'exploitation du budget navette.

ARTICLE 5 : DIT que ces écritures ainsi que les soldes d'exécution de la section d'investissement seront repris dans les budgets primitifs 2015 pour la ville, l'assainissement, le cinéma et la navette.

Ont voté contre : Monsieur **MASSOT** (plus pouvoir de Monsieur **NETO**), Madame **KANDASAMY** (plus pouvoir de Monsieur **TAMEGNON HAZOUME**) Monsieur **PARMENTIER**, Monsieur **AUVRAY**.



Arrivée de Madame DELHAYE

Délibération N°: 2015.04.03 – Budget Primitif 2015– Budget ville – Budgets annexes Assainissement, Cinéma, Navette.

Rapporteur : J.A. BENISTI

VOTE	
Pour :	26
Contre :	5
Abs. :	2

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à LA MAJORITE des membres présents,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1611-1 et suivants et L 2311-2 à L 2343-2,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4,

Vu la délibération n° 96/06/03 en date du 25 septembre 1996, retenant le vote par nature avec une présentation fonctionnelle,

Vu la délibération n°2015.03.01 en date du 19 mars 2015 portant tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 2 avril 2015

ARTICLE 1 : VOTE, par chapitre, le budget primitif 2015 de la ville qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **17 470 000 €** pour la section **INVESTISSEMENT** répartie sur les chapitres suivants :

TOTAL	LIBELLE	DEPENSES 2015	REPORT 2014	TOTAL BP 2015
001	Résultat reporté			
040	opérations d'ordre (transfert amortissements)	81 000,00		81 000,00
041	opérations patrimoniales	6 000 000,00		6 000 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 712 480,64		3 712 480,64
20	Immobilisations incorporelles	268 000,00	7 003,32	275 003,32
204	Subventions d'équipement versées	317 000,00		317 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 757 630,00	896 975,02	3 654 605,02
23	Immobilisations en cours	75 000,00	48 000,00	123 000,00
27	Autres immobilisations financières			
45	Comptabilité distincte rattachée	280 000,00		280 000,00
	VOTE PAR OPERATION			
2002000003	<i>Liaisons douces</i>			
2005000010	<i>Extension Ecole Jean Renon</i>		19 318,50	19 318,50
2007000013	<i>ANRU Charles Péguy</i>			
2007000014	<i>construction stade Jules Rimet</i>		1 083,32	1 083,32
2010000017	<i>ANRU Concession d'aménagement</i>	1 680 000,00		1 680 000,00
2009000015	<i>ANRU Théophile Gautier</i>		1 701,74	1 701,74
2009000016	<i>ANRU Albert Camus</i>		12 507,46	12 507,46
2012000019	<i>ANRU Frédéric Mistral</i>	1 198 300,00	114 000,00	1 312 300,00
	TOTAL	16 369 410,64	1 100 589,36	17 470 000,00

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES 2015	REPORT 2014	TOTAL BP 2015
001	<i>Résultat reporté</i>	180 924,57		180 924,57
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	1 370 000,00		1 370 000,00
024	<i>produits des cessions d'immobilisations</i>	1 294 000,00		1 294 000,00
040	<i>Opérations d'ordre amortissement</i>	1 189 100,00		1 189 100,00
041	<i>opération patrimoniales</i>	6 000 000,00		6 000 000,00
10	Dotations fonds divers	2 150 000,00		2 150 000,00
13	Subventions d'investissement	326 375,43		326 375,43
16	Emprunts et dettes assimilées	8 400,00		8 400,00
204	Subventions d'équipement			
23	Immobilisations en cours	-		-
27	autres immobilisations financières	11 200,00		11 200,00
45	comptabilité distincte rattachée	280 000,00		280 000,00
	VOTE PAR OPERATION			
2009000015	<i>ANRU Théophile Gautier</i>	2 828 000,00		2 828 000,00
2009000016	<i>ANRU Albert Camus</i>	1 307 000,00		1 307 000,00
2010000017	<i>ANRU Concession d'aménagement</i>	75 000,00		75 000,00
2012000019	<i>ANRU Frédéric Mistral</i>	450 000,00		450 000,00
	TOTAL	17 470 000,00		17 470 000,00

ARTICLE 2 : VOTE, par chapitre, le budget primitif 2015 de la ville qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **49 270 000,00 €** pour la section de **FONCTIONNEMENT** répartie sur les chapitres suivants :

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	12 449 790,00	
012	Charges de personnel	26 108 884,00	
013	Atténuation de charges		240 000,00
014	Atténuation de produits	2 252 500,00	
65	Charges de gestion courante	2 382 187,00	
66	Charges financières	3 468 839,00	
67	Charges exceptionnelles	48 700,00	
023	<i>Autofinancement prévisionnel</i>	1 370 000,00	
042	<i>Dotations aux amortissements</i>	1 189 100,00	81 000,00
002	Résultat reporté 2014 (excédent)		1 235 009,15
70	Produits des services et du domaine		3 830 213,85
73	Impôts et taxes		31 890 057,00
74	Dotations subventions et participations		11 217 720,00
75	Autres produits de gestion courante		754 200,00
76	Produits financiers		600,00
77	Produits exceptionnels		21 200,00
	TOTAL	49 270 000,00	49 270 000,00

Ont voté contre : Monsieur **MASSOT** (plus pouvoir de Monsieur **NETO**), Madame **KANDASAMY** (plus pouvoir de Monsieur **TAMEGNON HAZOUME**), Madame **DELHAYE**, Monsieur **PARMENTIER**, Monsieur **AUVRAY**.

ARTICLE 3 : VOTE, par chapitre, le budget primitif 2015 de l'Assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **700 000€** pour la section **INVESTISSEMENT** réparties sur les chapitres suivants :

CHAPITRE	DEPENSES	DEPENSES 2015	REPORT 2014	TOTAL BP 2015
001	<i>résultat d'investissement reporté</i>			
040	<i>Amortissement des immobilisations</i>	31 000,00		31 000,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	15 000,00		15 000,00
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	122 000,00		122 000,00
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00		50 000,00
21	Immobilisations corporelles	50 740,00	9 260,00	60 000,00
23	Immobilisations en cours	303 541,44	118 458,56	422 000,00
27	Autres immobilisations financières			
45	Opérations pour compte de tiers			
TOTAL		572 281,44	127 718,56	700 000,00

CHAPITRE	RECETTES	RECETTES 2015	REPORT 2014	TOTAL BP 2015
001	<i>résultat d'investissement reporté</i>	322 540,53		322 540,53
040	<i>Amortissement des immobilisations</i>	252 000,00		252 000,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	15 000,00		15 000,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	100 000,00		100 000,00
10	dotations fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
27	Autres immobilisations financières	10 459,47		10 459,47
45	Opérations pour compte de tiers			
TOTAL		700 000,00		700 000,00

ARTICLE 4 : VOTE, par chapitre, le budget primitif 2015 de l'Assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme **550 000,00 €** pour la section **EXPLOITATION** réparties sur les chapitres suivants :

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
002	<i>Résultat reporté</i>		188 369,07
011	Charges à caractère général	45 000,00	
012	Charges de personnel	77 000,00	
023	<i>Virement à la section de fonctionnement</i>	100 000,00	
042	<i>Dotations aux amortissements</i>	252 000,00	31 000,00
65	Autres charges de gestion courante		
66	Charges financières	66 000,00	
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	
70	Produits des services et du domaine		330 630,93
76	Produits financiers		
TOTAL		550 000,00	550 000,00

Ont voté contre : Monsieur **MASSOT** (plus pouvoir de Monsieur **NETO**), Madame **KANDASAMY** (plus pouvoir de Monsieur **TAMEGNON HAZOUME**), Madame **DELHAYE**, Monsieur **PARMENTIER**, Monsieur **AUVRAY**.

ARTICLE 5 : VOTE, par chapitre, le budget primitif 2015 du cinéma « Le Casino » qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **554 000,00 €** pour la section **EXPLOITATION** réparties sur les chapitres suivants :

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
002	<i>résultat reporté</i>	325 123,40	
011	Charges à caractère général	129 955,04	
012	Charges de personnel	84 000,00	
042	<i>Dotations aux amortissements</i>	14 821,56	22 000,00
65	Charges de gestion courante	100,00	
67	Charges exceptionnelles		
70	Produits des services et du domaine		528 000,00
74	Dotations subventions et participations		4 000,00
TOTAL		554 000,00	554 000,00

ARTICLE 6 : VOTE, par chapitre, le budget primitif 2015 du cinéma « Le Casino » qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **62 000,00 €** pour la section **INVESTISSEMENT** réparties sur les chapitres suivants :

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES 2015	REPORT 2014	TOTAL BP 2015
040	<i>Amortissement des immobilisations</i>	22 000,00		22 000,00
21	Immobilisations corporelles	40 000,00		40 000,00
TOTAL		62 000,00		62 000,00

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES 2015	REPORT 2014	TOTAL BP 2015
001	<i>résultat reporté</i>	47 178,44		47 178,44
040	<i>Amortissement des immobilisations</i>	14 821,56		14 821,56
TOTAL		62 000,00		62 000,00

Ont voté contre : Monsieur **MASSOT** (plus pouvoir de Monsieur **NETO**), Madame **KANDASAMY** (plus pouvoir de Monsieur **TAMEGNON HAZOUME**), Madame **DELHAYE**, Monsieur **PARMENTIER**, Monsieur **AUVRAY**.

ARTICLE 7 : VOTE, par chapitre, le budget primitif 2015 de la Navette qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **127 000,00 €** pour la section **EXPLOITATION** réparties sur les chapitres suivants :

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
002	Résultat reporté		10 630,62
023	Virement à la section d'investissement	2 000,00	
011	Charges à caractère général	15 000,00	
012	Charges de personnel	110 000,00	
74	Dotations subventions et participations		116 369,38
TOTAL		127 000,00	127 000,00

ARTICLE 8 : VOTE, par chapitre, le budget primitif 2015 de la Navette qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **2 000,00 €** pour la section **INVESTISSEMENT** réparties sur les chapitres suivants :

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES 2015	REPORT 2014	TOTAL BP 2015
001	<i>Résultat reporté</i>	911,26		911,26
21	Immobilisations corporelles	1 088,74		1 088,74
TOTAL		2 000,00		2 000,00

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES 2015	REPORT 2014	TOTAL BP 2015
001	<i>résultat reporté</i>			
040	<i>Amortissement des immobilisations</i>			
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	2 000,00		2 000,00
TOTAL		2 000,00		2 000,00

Ont voté contre : Monsieur **MASSOT** (plus pouvoir de Monsieur **NETO**), Madame **KANDASAMY** (plus pouvoir de Monsieur **TAMEGNON HAZOUME**), Madame **DELHAYE**, Monsieur **PARMENTIER**, Monsieur **AUVRAY**.

Délibération N°: 2015.04.04 – Fixation de la part communale de la redevance d'assainissement Traité d'affermage pour l'exploitation du service d'assainissement- Exercice 2015

Rapporteur : J.A. BENISTI

<u>VOTE</u>	
Pour :	26
Contre :	7
Abs. :	0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à LA MAJORITE des membres présents,

Vu l'avis de la commission des finances du 02 Avril 2015,

ARTICLE 1 : **DECIDE** de porter à 0,20926 € par mètre cube d'eau consommé, la part communale de la redevance d'assainissement à compter du 1^{er} avril 2015.

ARTICLE 2 : **PRECISE** que cette redevance sera perçue par le fermier auprès des usagers pour le compte de la collectivité.

ARTICLE 3 : **DIT** que cette recette sera inscrite au budget annexe d'assainissement.

Ont voté contre : Monsieur **MASSOT** (plus pouvoir de Monsieur **NETO**), Madame **KANDASAMY** (plus pouvoir de Monsieur **TAMEGNON HAZOUME**), Madame **DELHAYE**, Monsieur **PARMENTIER**, Monsieur **AUVRAY**.



Délibération N°: 2015.04.05 – Fixation du taux d'imposition des taxes locales et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'exercice 2015

Rapporteurs : J.A. BENISTI

<u>VOTE</u>	
Pour :	26
Contre :	7
Abs. :	0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à LA MAJORITE des membres présents,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-1 et suivants, L2312-1 et suivants et L2331-3,

Vu l'état 1259MI portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales, et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2015,

Vu la notification des bases nettes d'imposition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

ARTICLE 1 – **FIXE** les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2015 comme exposés ci-après :

	TAUX DE REFERENC E 2014	TAUX 2015	VARIATIO N	BASES 2015	PRODUIT S 2015
TAXE HABITATION	32,57%	34,49 %	+5,90%	38 300 000	13 210 295
FONCIER BATI	23,04%	24,40 %	+5,90%	35 472 000	8 654 941
FONCIER NON BATI	137,59%	145,71 %	+5,90%	89 700	130 700
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	34,92%	36,98 %	+5,90%	7 519 000	2 780 547
PRODUIT FISCAL ATTENDU					24 776 483

ARTICLE 2 – FIXE le taux d'imposition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2015 comme exposé ci-après :

	RAPPEL TAUX 2014	TAUX 2015	VARIATION	BASES 2015	PRODUIT 2015
TAXE ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	8,42%	8,48%	+0,06%	36 568 743	3 101 029

Ont voté contre : Monsieur **MASSOT** (plus pouvoir de Monsieur **NETO**), Madame **KANDASAMY** (plus pouvoir de Monsieur **TAMEGNON HAZOUME**), Madame **DELHAYE**, Monsieur **PARMENTIER**, Monsieur **AUVRAY**.



Délibération N°: 2015.04.06 – Garantie communale d'emprunt accordée à Paris Habitat – Construction de 24 logements

Rapporteurs : M. OUDINET

VOTE

Pour : 31
Contre : 2
Abst : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à LA MAJORITE des membres présents,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande formulée par PARIS HABITAT en date du 27 février 2015,

Vu le contrat de prêt n°20176 en annexe signé entre PARIS HABITAT, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Vu l'avis de la Commission de Finances en date du 2 avril 2015.

ARTICLE 1 : La Ville de Villiers sur Marne accorde sa garantie à 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 3 318 535 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°20176.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande du prêteur adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 : Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur et l'organisme. Il l'autorise également à signer la convention de garantie d'emprunts à intervenir entre PARIS HABITAT et la Ville de Villiers sur Marne.

Ont voté contre : Monsieur **PARMENTIER**, Monsieur **AUVRAY**.



Délibération N°: 2015.04.07 – Rapport d'activités des associations conventionnées en 2014

Rapporteur : J.A. BENISTI

VOTE
DONT
ACTE

Le conseil municipal,

Vu l'article 10 de la loi N°2000-321 du 12 avril 2000 prévoyant l'établissement d'une convention avec l'organisme de droit privé bénéficiaire d'une subvention publique,

Vu le décret d'application N° 2001-495 du 6 juin 2001 fixant à 23 000 € le seuil à partir duquel l'établissement de cette convention est rendu obligatoire

Vu les délibérations du Conseil Municipal N°2002.03.05 du 20 mars 2002, N°2002.11.07 du 28 novembre 2002, N°2003.11.06 du 27 novembre 2003 et N°2010.05.03 du 9 mai 2011

ARTICLE UNIQUE – PREND ACTE de la **formalisation des objectifs convenus pour l'exercice 2014**, par la délivrance d'un rapport d'activités des associations conventionnées joint en annexe.



Délibération N°: 2015.04.08 – Subventions aux associations locales - Année 2015

Rapporteur : M. FACCHINI

VOTE
Pour : 31
Contre : 2
Abst : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à LA MAJORITE des membres présents,

Vu l'article L2311-7 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis rendu par de la commission des finances en date du 2 avril 2015

ARTICLE 1 – DECIDE de répartir un crédit budgétaire aux différentes associations locales comme indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 – PRECISE que ces subventions seront versées après transmission, aux services municipaux, des documents permettant l'instruction complète de leur requête.

Ont voté contre : Monsieur **PARMENTIER**, Monsieur **AUVRAY**.



Délibération N°: 2015.04.09 – Désignation des associations conventionnées - Année 2015

Rapporteur : M. FACCHINI

VOTE
Pour : 31
Contre : 2
Abst : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à LA MAJORITE des membres présents,

Vu l'article 10 de la loi N°2000-321 du 12 avril 2000 prévoyant l'établissement d'une convention avec l'organisme de droit privé bénéficiaire d'une subvention publique,

Vu le décret d'application N° 2001-495 du 6 juin 2001 fixant à 23 000 € le seuil à partir duquel l'établissement de cette convention est rendu obligatoire

Vu les délibérations du Conseil Municipal N°2002.03.05 du 20 mars 2002, N°2002.11.07 en date du 28 novembre 2002 et N°2003.11.06 du 27 novembre 2003

ARTICLE 1 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer pour l'**exercice 2015** les conventions formalisant avec les associations de droit privé (voir liste ci-dessous), bénéficiaires d'une subvention supérieure à 23 000 €, leurs engagements réciproques.

• Le Centre Communal d'Initiation Sportive	95 000 €
• Le Comité des Œuvres Sociales	120 000 €
• L'Entente Sportive Villiéraine	77 000 €
• Le multi accueil « Pimprenelle et Nicolas »	42 000 €
• La Mission Locale des Portes de la Brie »	38 100 €
• Le Villiers Sports Jeunesse	51 000 €
• Le Villiers Etudiants Club Hand-Ball	32 000 €

ARTICLE 2 – PRECISE que le Conseil Municipal se verra donner acte de la formalisation des objectifs convenus et contractualisés pour l'exercice 2015 en vertu de la présente délibération.

Ont voté contre : Monsieur **PARMENTIER**, Monsieur **AUVRAY**.



Délibération N°: 2015.04.10 – Modification du Règlement Intérieur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement et Accueils Périscolaires

Rapporteur : S. DUPREZ

VOTE
Pour : 28
Contre : 0
Abst : 5

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à **LA MAJORITE** des membres présents,

ARTICLE 1 : ADOPTE à compter du **18 avril 2015** les modifications du règlement intérieur des accueils de loisirs sans hébergement et des accueils périscolaires ci-annexé.

ARTICLE 2 : DIT que le règlement intérieur s'applique à l'ensemble des familles dont les enfants fréquentent les accueils de loisirs et périscolaires.

ARTICLE 3 : CHARGE Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération tant que de besoin.

Se sont abstenus : Monsieur **MASSOT** (plus pouvoir de Monsieur **NETO**), Madame **KANDASAMY** (plus pouvoir de Monsieur **TAMEGNON HAZOUME**), Madame **DELHAYE**



Délibération N°: 2015.04.11 – Règlement Intérieur du Centre Municipal d'Arts (et Conservatoire de musique)

Rapporteur : F. FERRA-WILMIN

<u>VOTE</u>	
Pour :	28
Contre :	0
Abst :	5

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à LA MAJORITE des membres présents,

ARTICLE 1 – DECIDE d'adopter les termes du règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 – CHARGE Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération tant que de besoin.

Se sont abstenus : Monsieur **MASSOT** (plus pouvoir de Monsieur **NETO**), Madame **KANDASAMY** (plus pouvoir de Monsieur **TAMEGNON HAZOUME**), Madame **DELHAYE**



Délibération N°: 2015.04.12 – Médiathèque Municipale de l'Espace Jean Moulin Adhésion à l'ADDNB

Rapporteur : F. FERRA-WILMIN

<u>VOTE</u>	
Pour :	33
Contre :	0
Abst :	0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE des membres présents,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions de l'article L 2122-22 ;

Considérant que, l'Association **A.D.D.N.B.** est une association professionnelle œuvrant au développement des documents numériques en bibliothèques

Considérant que, l'Association **A.D.D.N.B.**, anime un réseau de professionnel de coopération nationale, apporte une aide au développement des documents numériques, permet des échanges de réflexion et d'expériences et organise des stages de formation à destination des professionnels des bibliothèques ;

Considérant que, l'adhésion à l'Association **A.D.D.N.B.** constitue un partenariat privilégié ;

ARTICLE 1 – DECIDE de l'adhésion de la Ville de Villiers-sur-Marne – Médiathèque de l'Espace Jean Moulin – à l'Association **A.D.D.N.B.**, au titre de l'année 2015, et d'approuver le renouvellement par tacite reconduction

ARTICLE 2 – DIT que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget de la Ville.



Délibération N°: 2015.04.13 – Médiathèque Municipale de l'Espace Jean Moulin Adhésion à l'association CUTO

Rapporteur : F. FERRA-WILMIN

VOTE Pour : 33 Contre : 0 Abst : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE des membres présents,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions de l'article L 2122-22 ;

Considérant que, **CUTO** est une association professionnelle d'utilisateurs du logiciel pour bibliothèques et médiathèques **Orphée** ;

Considérant que, le **CUTO** permet une aide à l'enrichissement et l'amélioration du logiciel Orphée, permet des échanges de réflexion et d'expériences et organise des stages de formation et de remise à niveau à destination des professionnels utilisateurs du logiciel **Orphée** ;

Considérant que, l'adhésion **CUTO** constitue un partenariat privilégié et essentiel pour l'amélioration du logiciel auprès du fournisseur C3rb;

ARTICLE 1 – DECIDE l'adhésion de la Ville de Villiers-sur-Marne – Médiathèque de l'Espace Jean Moulin – à l'association **CUTO**, au titre de l'année 2015 et d'approuver le renouvellement par tacite reconduction.

ARTICLE 2 – DIT que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget de la Ville.



Délibération N°: 2015.04.14 – Médiathèque Municipale de l'Espace Jean Moulin Adhésion à l'association Images en Bibliothèque

Rapporteur : F. FERRA-WILMIN

VOTE Pour : 33 Contre : 0 Abst : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE des membres présents,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions de l'article L 2122-22 ;

Considérant que, l'Association **Images en Bibliothèques** est une association professionnelle de bibliothécaires gérant des fonds audiovisuels ;

Considérant que, l'Association **Images en Bibliothèques**, anime un réseau professionnel de coopération nationale, apporte une aide à l'enrichissement des fonds audiovisuels des bibliothèques publiques, permet des échanges de réflexion et d'expériences et organise des stages de formation à destination des professionnels des secteurs audiovisuels des bibliothèques ;

Considérant que, l'adhésion à l'Association **Images en Bibliothèques** constitue un partenariat privilégié ;

ARTICLE 1 – DECIDE d'adhérer à l'Association **Images en Bibliothèques**, au titre de l'année 2015, et d'approuver le renouvellement par tacite reconduction.

ARTICLE 2 – DIT que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget de la Ville.



Délibération N°: 2015.04.15 – Médiathèque Municipale de l'Espace Jean Moulin Adhésion à l'association VAMEDIA94
--

Rapporteur : F. FERRA-WILMIN

VOTE Pour : 33 Contre : 0 Abst : 0
--

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE des membres présents,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions de l'article L 2122-22 ;

Considérant que, l'association **Valmédia94** est une association professionnelle de bibliothécaires du Val-de-Marne ;

Considérant que, l'association **Valmédia94**, anime un réseau professionnel de coopération départementale, apporte une aide à l'enrichissement des divers collections des bibliothèques publiques val-de-marnaises, permet des échanges de réflexion et d'expériences et organise des stages de formation à destination des professionnels des tous les secteurs des bibliothèques ;

Considérant que, l'adhésion à l'association **Valmédia94** constitue un partenariat privilégié ;

ARTICLE 1 – DECIDE d'adhérer à l'Association **Valmédia94** au titre de l'année 2015, et d'approuver le renouvellement par tacite reconduction.

ARTICLE 2 – DIT que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget de la Ville.



Délibération N°: 2015.04.16 –_Convention relative à l'aide financière du Département pour la construction/Réhabilitation d'équipements sportifs en contre partie de leurs mises à disposition au profit des collégiens et de l'Union Nationale du Sport Scolaire

Délibération retirée de l'ordre du jour en séance.



Délibération N°: 2015.04.17 – Cession au profit de Monsieur et Madame GASPARD de la parcelle cadastrée section AB 177 d'une contenance de 8m²

Rapporteur : J.C. CRETTE

VOTE
Pour : 33
Contre : 0
Abst : 0

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE** des membres présents,*

ARTICLE 1 – AUTORISE la cession à titre gratuit au profit de Monsieur et Madame GASPARD de la parcelle cadastrée section AB 177, d'une contenance de 8 m².

ARTICLE 2 – DIT que les frais de notaires sont à la charge du bénéficiaire.



Délibération N°: 2015.04.18 – Construction de l'école maternelle Frédéric Mistral – Autorisation donnée à la SADEV de signer le marché relatif à la mission SPS

Rapporteur : J.P. BEGAT

VOTE
Pour : 31
Contre : 0
Abst : 2

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à **LA MAJORITE** des membres présents,*

ARTICLE 1 – AUTORISE la SADEV94 à signer, en sa qualité de mandataire de la Ville, le marché relatif aux prestations de Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé suivant :

- Lot n°3 : Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé avec la société DEGOUY Coord SPS – COSSEC pour un montant de 7 400,00 € HT soit 8 880,00 € TTC

ARTICLE 2 – PRECISE que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville.

Se sont abstenus : Monsieur **PARMENTIER**, Monsieur **AUVRAY**



Délibération N°: 2015.04.19 – Attribution d'un logement de fonction et d'un véhicule par nécessité absolue de service au Directeur Général des Services

Rapporteur : M. OUDINET

VOTE

Pour : 26
Contre : 7
Abst : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à **LA MAJORITE** des membres présents,

ARTICLE 1 : **ABROGE** la délibération n° 99-09-34 du 14 septembre 1999.

ARTICLE 2 : **ATTRIBUE** au Directeur Général des Services de la Ville de Villiers-sur-Marne un logement de fonction ainsi qu'un véhicule par nécessité absolue de service.

ARTICLE 3 : **PRECISE** que le logement attaché à l'emploi fonctionnel de directeur général des services est un pavillon d'une contenance de 85 m² environ situé à Villiers-sur-Marne – 18, avenue des Châtaigniers.

ARTICLE 4 : **DIT** que le logement de fonction du Directeur Général des Services comporte la gratuité des prestations accessoires suivantes : fourniture de l'eau, du gaz, de l'électricité et du chauffage, à l'exclusion des réparations locatives, de la taxe d'habitation, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de l'assurance locative.

ARTICLE 5 : La concession de logement et le véhicule seront attribués nominativement par arrêté de Monsieur le Maire dès la nomination du nouveau directeur général des services.

Ont voté contre : Monsieur **MASSOT** (plus pouvoir de Monsieur **NETO**), Madame **KANDASAMY** (plus pouvoir de Monsieur **TAMEGNON HAZOUME**), Madame **DELHAYE**, Monsieur **PARMENTIER**, Monsieur **AUVRAY**.



Délibération N°: 2015.04.20 – Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Rapporteur : M. OUDINET

VOTE

Pour : 31
Contre : 2
Abst : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à **LA MAJORITE** des membres présents,

ARTICLE 1 – **DECIDE** les modifications du tableau des effectifs telles qu'exposées ci-après, à compter du 1^{er} mai 2015 :

Grade	Ancien effectif	Modification	Nouvel effectif
Directeur général des services des communes de 20 000 à 40 000 habitants	1	- 1	-
Directeur général des services des communes de 40 000 à 80 000 habitants	-	+ 1	1

Ont voté contre : Monsieur **PARMENTIER**, Monsieur **AUVRAY**.



Délibération N°: 2015.04.21 – Demande de subvention au titre des crédits spéciaux – Développement du réseau de vidéo surveillance Modernisation de l'éclairage public

Rapporteur : C. MORRA

<p>VOTE Pour : 33 Contre : 0 Abst : 0</p>
--

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE** des membres présents,*

ARTICLE 1 AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'équipement auprès du Ministère de l'Intérieur au titre des crédits spéciaux pour développer le réseau de vidéo surveillance et moderniser l'éclairage public ;

ARTICLE 2 AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès de tout autre organisme financeur ;

ARTICLE 3 PRECISE que les crédits nécessaires au financement de ces deux opérations sont inscrits au budget primitif 2015.



Délibération N°: 2015.04.22 – Mise en place de matériel de vidéo-protection – Demande de subventions

Rapporteur : C. MORRA

<p>VOTE Pour : 33 Contre : 0 Abst : 0</p>
--

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE des membres présents,

ARTICLE 1 – **APPROUVE** le programme d'extension des sites sous vidéo-protection et de renouvellement du matériel.

ARTICLE 2 – **AUTORISE** le Maire à solliciter les financements de l'Etat sur cette nouvelle opération.

ARTICLE 3 – **DIT** que les recettes et les dépenses sont inscrites au budget de la ville.

La séance est close à vingt-deux heures cinquante-cinq.